



## **CONVENTION**

**entre**

**LA VILLE DE ROUEN**

**Et**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE ROUEN**

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire de ROUEN, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004,

D'une part,

Et :

Monsieur Christian HERAIL, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN (C.C.I.R.), dont le siège social est situé 7, Quai de la Bourse à Rouen,

D'autre part,

**- Exposé -**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN souhaite restaurer intégralement la salle des conférences du Palais des Consuls en vue de proposer une offre d'accueil améliorée. Le coût global de l'opération s'élève à 505.947,47 € T.T.C.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a décidé d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN une subvention d'équipement de 100.000 €.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. – La Ville de ROUEN s'engage à verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN une subvention forfaitaire de 100.000 €, afin de participer au financement des travaux de restauration de la salle des conférences du Palais des Consuls.

Article 2. – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée après exécution des travaux, au vu d'un état récapitulatif des sommes payées, accompagné des différentes factures.

Article 3. – La Ville de Rouen se réserve le droit de faire contrôler à toute époque par des délégués désignés à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les opérations et écritures de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN.

Article 4. – La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire n° 27821600200 ouvert au Crédit du Nord à ROUEN au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN.

Article 5. – La Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN mettra gracieusement et prioritairement à disposition de la Ville de ROUEN la salle de conférences selon des modalités à définir entre les services de la Ville et la C.C.I.R.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

p. la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de ROUEN,

p. la Ville de ROUEN  
par délégation,

Christian HERAIL,  
Président

Jean-Michel GUYARD,  
Adjoint au Maire